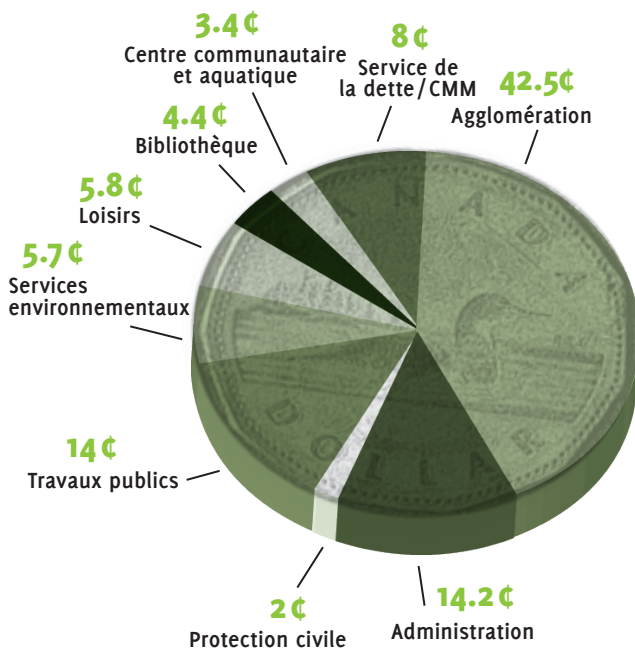


Compte de taxes 2013

Où vont vos taxes ?

Dans son budget 2013, Côte Saint-Luc prévoit dépenser 65,2 M\$, dont 37,5 M\$ pour les services locaux et 27,7 M\$ pour les services d'agglomération de l'île de Montréal. Voici comment sera dépensé chaque dollar de vos taxes :



Les 16 municipalités de l'île de Montréal, y compris la Ville de Côte Saint-Luc, font partie de l'agglomération de Montréal.

Message aux résidents

En décembre dernier, le conseil municipal de Côte Saint-Luc a adopté un budget de fonctionnement de 65,2 M\$, qui comprend le financement des services locaux ainsi que notre part des services de l'agglomération de Montréal pour l'année à venir. Il s'agit d'un budget responsable qui limite la hausse du compte de taxes foncières pour une propriété résidentielle moyenne à 1,34 % pour cette année, soit un taux bien en deçà du taux d'inflation.

Nous avons également adopté un plan triennal d'immobilisations qui inclut des dépenses de 5,98 M\$ en 2013. Nous prévoyons recevoir 2,20 M\$ en subventions des autres paliers de gouvernement afin de financer plusieurs projets d'infrastructures pour 2013, comme les réparations de notre réseau d'aqueduc.

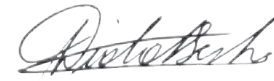
Mis à part l'aide financière gouvernementale et les revenus tirés des services que nous offrons, la plus grande part des revenus de la ville provient des propriétaires sous forme de taxes foncières. En effet, vos taxes servent à payer, entre autres, l'entretien de notre Centre communautaire et aquatique, l'aréna, le gymnase, les parcs, la bibliothèque, le service des premiers répondants et les opérations de déneigement. Elles servent aussi à payer pour les services qui sont offerts dans toute l'île, comme le transport en commun, et les services de police et de sécurité incendie.

Nous sommes tous écœurés et profondément déçus par les allégations entendues à la Commission Charbonneau, qui font ressortir les écarts de conduite présumés dans les municipalités avoisinantes. Nous tenons à vous assurer qu'à Côte Saint-Luc, nous avons des politiques et des procédures en place pour prévenir la corruption. À ce sujet, veuillez lire le numéro de décembre 2012 du Courrier de Côte Saint-Luc, où nous décrivons en détail ces politiques et procédures.

Nous espérons avoir gagné votre respect et votre confiance en notre gestion rigoureuse des finances de la Ville. Nous espérons aussi que vous profiterez pleinement de tous les services que vos taxes contribuent à financer.



Anthony Housefather
Maire de Côte Saint-Luc



Conseillère Dida Berku
responsable du
portefeuille des finances

Votre compte de taxes

Vos taxes locales sont calculées en divisant la valeur imposable de votre propriété par 100 et en multipliant le résultat par le taux de taxation (taux d'imposition) établi pour votre catégorie d'immeuble. La Ville de Côte Saint-Luc fixe le taux de taxation de votre compte de taxes pour les services locaux et les services d'agglomération, mais la Direction de l'évaluation de l'agglomération de Montréal continue de fournir l'évaluation des propriétés. Nous en sommes à la dernière des trois années du rôle d'évaluation. Nous avons étalé la variation des valeurs sur trois ans au lieu d'appliquer de toute l'augmentation en 2011.

Par exemple, pour une propriété dont la valeur augmente d'environ 10,5 pour cent et qui passe de 426 320 \$ à 471 800 \$, la variation de 45 480 \$ a été progressivement appliquée sur trois ans, tel qu'il est indiqué dans la section Valeur imposable de votre compte de taxes.

Valeur imposable / Taxable Value		
2011	2012	2013
\$441,480	\$456,640	\$471,800

De la même façon, les diminutions de valeur ont été aussi étalées sur trois ans.

Modalités de paiement

Veillez payer votre compte de taxes municipales locales par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

1. Internet* (banque en direct)

* Ayez en main votre « matricule » de 18 chiffres correspondant à votre compte municipal. Ajoutez « Côte Saint-Luc » à la liste des fournisseurs.

2. Par la poste

Déposez votre chèque (ou vos chèques) et le talon (ou les talons) de paiement que vous avez reçu(s) avec votre compte de taxes et postez à l'adresse suivante :
Ville de Côte Saint-Luc
Centre de perception
C.P. 11639, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 5Z5

3. À votre institution financière

- Au comptoir ¹
- Au guichet automatique ¹
- Par téléphone *

¹ Ayez en main le(s) talon(s) de votre facture

* Ayez en main votre « matricule » de 18 chiffres correspondant à votre compte municipal. Ajoutez « Côte Saint-Luc » à la liste des fournisseurs.

4. Par votre créancier hypothécaire

- Si vous payez vos taxes par l'intermédiaire de votre créancier hypothécaire, vous devez vous assurer auprès de celui-ci que les paiements sont effectués à temps.

5. À l'hôtel de ville de Côte Saint-Luc

- En personne (comptant, par chèque, Interac) à l'hôtel de ville de Côte Saint-Luc en semaine, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Dates d'échéance

Le premier versement est dû le **28 février 2013**.

Le deuxième versement est dû le **28 mai 2013**.

Si vous payez par chèque, veuillez inclure dans votre envoi votre deuxième versement postdaté au **28 mai 2013**. Si nous ne recevons pas de chèque postdaté pour le deuxième versement, un rappel vous sera envoyé deux semaines avant la date d'échéance.

Questions

Si vous avez des questions, téléphonez au 514-485-6800 (et appuyez sur le 7) les jours de semaine, de 8 h 30 et 16 h 30 ou envoyez un courriel à info@cotesaintluc.org.

Ville de Côte Saint-Luc
Service des finances
5801, boulevard Cavendish
Côte Saint-Luc (Québec) H4W 3C3

Si votre compte de taxes n'est pas dans votre langue officielle préférée, veuillez communiquer avec nous au 514-485-6800, et toute correspondance future vous sera adressée dans la langue officielle de votre choix.

Conçu par le Service des affaires publiques et communications